

Transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap (TESH)

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

TOUTE DEMANDE REÇUE APRÈS LE 4 AOÛT 2023 NE GARANTIRA PAS UNE PRISE EN CHARGE A LA RENTRÉE SCOLAIRE LE 4 SEPTEMBRE 2023

Élève

Nom : <input type="text"/>	Décision d'affectation <input type="checkbox"/> connue <input type="checkbox"/> en attente
Prénom : <input type="text"/>	Établissement scolaire <input type="text"/>
N° MDPH : <input type="text"/>	CP – Commune <input type="text"/>
Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	Classe <input type="text"/> <input type="checkbox"/> ULIS <input type="checkbox"/> SEGPA <input type="checkbox"/> GÉNÉRALE
Date de naissance : <input type="text"/>	Type de scolarité <input type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Collège <input type="checkbox"/> Lycée <input type="checkbox"/> Études supérieures
	Régime <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire

Nature du handicap : visuel auditif moteur autre

Fauteuil roulant : manuel pliable manuel non pliable électrique Appareillage spécifique à préciser :

Les transporteurs titulaires du marché ne sont pas habilités à manipuler les élèves et étudiants en situation de handicap, ni à leur administrer de médicaments.
Cf Art 2.3 du règlement départemental

Précisions utiles pour le transport :

Représentant légal

Adresse principale de l'élève	Adresse principale de l'élève
<input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> grands-parents <input type="checkbox"/> famille d'accueil <input type="checkbox"/> foyer	<input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> grands-parents <input type="checkbox"/> famille d'accueil <input type="checkbox"/> foyer
Nom : <input type="text"/>	Nom : <input type="text"/>
Prénom : <input type="text"/>	Prénom : <input type="text"/>
Date de naissance : <input type="text"/>	Date de naissance : <input type="text"/>
Adresse : <input type="text"/>	Adresse : <input type="text"/>
Code postal: <input type="text"/>	Code postal: <input type="text"/>
Commune : <input type="text"/>	Commune : <input type="text"/>
Téléphone fixe/ portable : <input type="text"/>	Téléphone fixe/portable : <input type="text"/>
Mail (recommandé) : <input type="text"/>	Mail (recommandé) : <input type="text"/>

En cas de garde alternée, merci de préciser les modalités ci-dessous (Ex : semaine paire : papa / semaine impaire : maman)

Jours de présence dans l'établissement scolaire

POUR RAPPEL	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Les transports vers un centre de soins ou de rééducation ne sont pas pris en charge par le Département.	Aller	Retour	Aller	Retour	Aller	Retour	Aller	Retour	Aller	Retour
<input type="checkbox"/> Paire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les activités extra-scolaires, les sorties scolaires ou les activités périscolaires ne sont pas prises en charge par le Département.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Scolarité : Temps complet Temps partiel

Aucune modification du transport ne peut être effectuée sans l'accord préalable du Département. Pour tout changement (déménagement, modification de la scolarité, stage....), vous devez impérativement informer, au minimum 5 jours à l'avance, par écrit sur la boîte mobilitedi@cotesdarmor.fr

Mode de prise en charge du transport (non cumulative)

Je souhaite le remboursement des frais kilométriques OU **Je souhaite un transport scolaire adapté collectif**
(Merci de joindre un RIB, un certificat de scolarité et une attestation de domicile)

Cadre réglementaire

- Le Département des Côtes d'Armor met en œuvre un traitement de données à caractère personnel pour le transport des élèves et étudiants en situation de handicap. Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier. Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent ainsi que le droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données - Département des Côtes d'Armor - 9 place du Général de Gaulle - 22 000 SAINT-BRIEUC. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. La durée de conservation des données à caractère personnel collectées est de deux ans.

- Fraude et fausse déclaration : Toute fraude, fausse déclaration ou falsification de document, toute tentative usurpée d'un droit, expose à des sanctions pénales et financières prévues par la loi (article L.433-19, L.441-7, L.313-1, L.313-3 du code pénal).

J'accepte le cadre réglementaire *

J'atteste avoir pris connaissance du règlement départemental *

* Champs obligatoires à cocher

Attestation

Je (nous) soussigné(-s) Madame, Monsieur,
 responsable(-s) légal(-aux) de l'élève ou l'élève lui-même s'il est majeur, certifie(-nt) sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant au présent dossier,

À Le

Signature obligatoire (par les deux parents en cas de garde alternée)

Ce document ne vaut pas accord de prise en charge

Date limite de dépôt du dossier : 30 JUIN 2023

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

Pour plus d'informations : <https://cotesdarmor.fr/vos-services/transport-scolaire-des-eleves-et-etudiants-en-situation-de-handicap>